

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 27 juin 2023

N° VA_DEL2023_92

Objet : Vente par la Ville de deux immeubles communaux

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Stéphanie LEBLANC, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Dominique FURNE, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Violette SALANON, Dominique GUERIN étant absent, Saliha KHATIR étant excusée.

La Ville est propriétaire de deux bâtiments qu'elle souhaite mettre en vente :

- Un immeuble à usage d'habitation d'une superficie habitable de 127 m² sur une parcelle à mesurer et à extraire de la parcelle cadastrée section MS 239 d'une superficie cadastrale de 351 m² et située 56 rue de Lille
- Une cellule commerciale niveau haut (87.50 m²) et réserve niveau bas (30.25 m²), antérieurement à usage de bureau de poste située dans le centre commercial du Triolo d'une surface utile de 117.25 m² comprise dans la parcelle cadastrée section NL n° 12 d'une superficie cadastrale de 6343 m² (lots 43-44-45 et 76).

Après avis du Service Immobilier de l'Etat, les biens seront mis en vente sur la base d'un prix minimum correspondant aux estimations du SIE suivantes :

- 280 000 € pour la maison sise 56 rue de Lille
- 154 000 € pour le local commercial

Les ventes de ces biens devront être négociées au mieux des intérêts de la Ville et seront attribuées en fonction du montant de l'offre et du projet que la Ville souhaite privilégier.

Les ventes de ces biens devront être négociées par les mandataires qui seront désignés, au mieux des intérêts de la Ville et il appartiendra à Monsieur le Maire de choisir les acquéreurs au vu des offres qui lui seront présentées.

En vue de la vente de ces biens immobiliers, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à accorder des mandats de vente non exclusifs à des agences immobilières et à tous notaires de son choix, pour un délai de quatre mois avec possibilité de renouvellement en cas d'absence d'offre dans cette période et à choisir les acquéreurs au vu des offres qui lui seront présentées.

Après avis de la Commission n°2 Travaux, aménagement, logement,

urbanisme, environnement, VNR, environnement, développement durable, agenda 21, foncier du mardi 13 juin 2023, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'accepter la vente des biens désignés ci-dessus aux mises à prix et conditions indiquées**
- d'autoriser Monsieur le Maire à confier la vente de ces biens aux professionnels immobiliers de la ville de son choix (notaires et/ou agences immobilières)**
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au choix des acquéreurs au vu des offres qui lui seront soumises**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liés aux trois ventes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Eva KOVACOVA, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 29 juin 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20230627-196222-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 juin 2023

Département :
NORD

Commune :
VILLENEUVE D ASCQ

Section : MS
Feuille : 000 MS 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/04/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

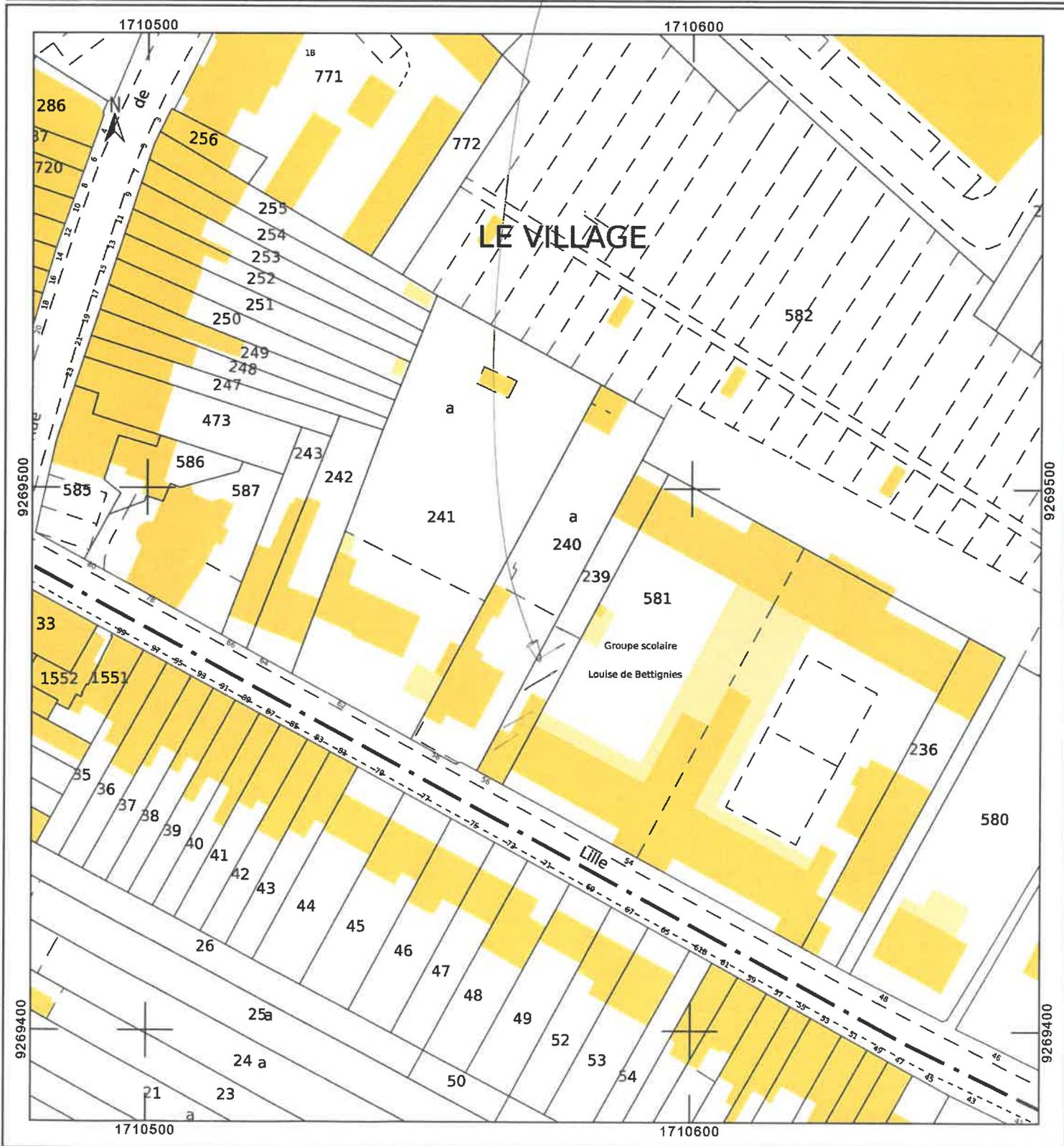
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22
RUE LAVOISIER 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*immeuble
d'habitation 56
rue de Lille -*



Département :
NORD

Commune :
VILLENEUVE D ASCQ

Section : NL
Feuille : 000 NL 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 25/04/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF NORD PTGC LILLE
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22
RUE LAVOISIER 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*Cellule du
Centre Commercial
du Triolo*

